

Politique de la ville

Rapport sur l'exécution du contrat de ville de Saint-Girons « cœur de ville » - Année 2016

Le cadre réglementaire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée un cadre contractuel rassemblant l'État, les collectivités et l'ensemble des partenaires susceptibles de travailler à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle fixe aux signataires des contrats de ville un objectif de territorialisation des politiques publiques consistant à mettre prioritairement en œuvre sur les quartiers concernés les actions de droit commun prévues par chaque partenaire dans le cadre de ses compétences. En outre, lorsque les difficultés le nécessitent, elle prévoit la possibilité de créer des instruments qui lui sont propres.

Sur cette base, le contrat de ville de Saint-Girons « cœur de ville » a été signé le 11 septembre 2015, en présence du Premier ministre.

Les articles L 1111-2 et L 1811-2 du code général des collectivités territoriales disposent qu'un « *débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ». Les conseils citoyens présents sur le territoire sont préalablement consultés sur le projet de rapport.

La circulaire du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) du 10 mars 2017 précise que les contrats de ville « *ont vocation à mobiliser également la solidarité territoriale et à réinscrire les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une dynamique intercommunale* », notamment au travers de dispositions spécifiques à intégrer à leur projet de territoire par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les communes et EPCI se voient imposer par cette circulaire la mise en place de trois outils de suivi :

- un rapport annuel « Politique de la ville », que l'on trouvera ci-dessous concernant l'exercice 2016. Il est soumis pour avis au conseil citoyen et à la communauté de communes. Il reprend le sommaire des « Orientations méthodologiques » recommandées par la circulaire et se divise en 3 parties : une analyse transversale, une analyse par pilier et une analyse financière. Il comprend également en annexe les tableaux validés par le comité de pilotage, action par action.
- un état annexé au budget comprenant l'ensemble des actions conduites et les moyens apportés par les différentes parties au contrat, qui sera mis en place pour les exercices budgétaires postérieurs à la date de la circulaire CGET qui l'institue.
- l'inclusion de la politique de la ville dans le pacte de solidarité financier et fiscal intercommunal, dont la communauté de communes Couserans-Pyrénées est le maître d'œuvre.

1 – Analyse transversale

1.1 – Inscription dans le projet de territoire

En application de l'article 11 de la loi du 21 février 2014, le CGET indique que le contrat de ville doit être adossé au projet de territoire, lequel intègre obligatoirement un volet relatif à la cohésion sociale et

urbaine, visant à « définir les modalités selon lesquelles les compétences de l'établissement public de coopération intercommunale concourent à la réduction des inégalités et à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires ».

En 2015 et jusqu'à sa dissolution fin 2016, l'intercommunalité de référence était la communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons, qui comprenait 7 communes. Elle avait participé activement à la phase de concertation préalable à l'élaboration du contrat de ville, que son conseil communautaire avait ensuite validé le 9 juin 2015. Elle avait été instituée maître d'ouvrage de certaines actions du contrat de ville.

Le 1^{er} janvier 2017 a été créée la communauté de communes Couserans Pyrénées, qui compte 94 communes. Son projet de territoire autant que le choix de ses compétences restent à ce jour à préciser. Dans cette attente, de façon à prendre en compte le contrat de ville, la communauté de communes est associée aux travaux relatifs à la politique de la ville, en particulier pour ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences de droit commun, elle a repris le rôle de maître d'ouvrage des actions précédemment assurées par la précédente communauté de communes. A la date de rédaction du présent rapport, la communauté de communes Couserans Pyrénées n'a pas pris de compétence sur la globalité de la politique de la ville.

1.2 – Approche intégrée

En 2015, lors de l'élaboration du contrat de ville, une attention particulière a été prêté à la qualité de l'articulation entre les piliers « cohésion sociale », « renouvellement urbain et cadre de vie » et « développement économique et emploi » prévus au contrat de ville de Saint-Girons.

Ce dernier n'a certes pas été retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), qui impose cette approche intégrée. Pour autant dès 2016, dans la mise en œuvre pratique des actions, le contrat a concrétisé chaque fois que possible les complémentarités et les synergies initialement souhaitées entre les trois piliers par les institutions signataires.

On relèvera que les enjeux majeurs du quartier prioritaire que sont l'emploi, la mobilité, la citoyenneté, l'accès aux droits sociaux ou la mixité sociale, sont déclinés de façon opérationnelle par chacun des trois piliers du contrat de ville.

1.3 – Gouvernance

Le partage de la gouvernance entre l'État et la mairie de Saint-Girons est également un marqueur de l'intégration des politiques publiques au sein du contrat de ville. En 2016, cette gouvernance partagée a permis à la fois un pilotage de qualité et la mobilisation des compétences de droit commun des divers acteurs ; elle est reconduite en 2017.

Pour ce faire, la gouvernance générale du contrat de ville est confiée à un comité de pilotage coprésidé par le sous-préfet et le maire de Saint-Girons et comprenant l'ensemble des structures publiques et privées contribuant au contrat de ville. Ce comité de pilotage s'est réuni une fois en 2016. Il a effectué l'évaluation de l'ensemble des actions et a fixé aux maîtres d'ouvrage de chacune d'elles les orientations à suivre pour l'année 2017. Des commissions réunies par pilier et des groupes de travail réunis par projet ont alimenté le comité de pilotage. Le conseil citoyen de Saint-Girons a participé activement à l'ensemble de ces réunions.

Un comité des financeurs s'est également réuni pour assurer le suivi des 5 grands projets d'investissement du contrat de ville : quai du Gravier, Maison de la citoyenneté, Maison de services au public, parc du château des Vicomtes, maison de santé.

Un appel à projets politique de la ville a été lancé par l'État en 2016. Il a donné lieu à une large diffusion

suite à laquelle 8 projets ont été validés par un comité de pilotage spécifique, coprésidé par l'État et la ville de Saint-Girons, puis mis en œuvre par les porteurs de projets institutionnels et associatifs. Un bilan de ces actions a été effectué a posteriori.

Au niveau technique, le suivi du contrat de ville est assuré conjointement par un service spécifique de la mairie de Saint-Girons, sous l'autorité du directeur général des services, et par la secrétaire générale de la sous-préfecture.

1.4 – Participation des habitants

Le conseil citoyen de Saint-Girons est systématiquement associé aux diverses instances relatives au contrat de ville, soit localement, soit aux niveaux départemental, régional et même national. Il a participé activement à l'ensemble des réunions auxquelles il a été convié, et a apporté régulièrement des éclairages pertinents et de qualité, notamment en termes d'usage par les habitants. De leur côté, l'État et la mairie de Saint-Girons veillent à solliciter l'avis du conseil citoyen sur les projets en cours.

Le conseil citoyen de Saint-Girons est confronté à trois types de questions :

- en premier lieu, après la dynamique des débuts, une désaffection inquiétante de certains de ses membres, lassés par la technicité et la longueur des procédures de mise en œuvre des actions du contrat de ville. Pour les remplacer, la mobilisation des médias locaux n'a pas eu le résultat escompté. La question d'un élargissement du conseil citoyen au quartier vécu, voire à l'ensemble de la ville, est aujourd'hui posée, ce d'autant que les problématiques soulevées intéressent toute la population de Saint-Girons. Par ailleurs l'évolution souhaitée en 2017 vers une association structurée pourrait permettre de faciliter les prises de décision internes et clarifier les positionnements.
- en deuxième lieu, un positionnement institutionnel délicat et parfois ambigu qui doit respecter les compétences exercées par les élus, les administrations d'État et territoriales, et le tissu associatif de la ville. C'est pourquoi le conseil citoyen de Saint-Girons a décidé de circonscrire son champ d'intervention aux actions prévues sur le quartier prioritaire par le contrat de ville. Afin d'émettre des avis en direction des maîtres d'ouvrage il a ainsi créé 8 commissions de travail concernant les sujets qui lui ont paru les plus importants : maison de santé, maison de la citoyenneté, illettrisme, forum des associations, politique culturelle, vidéo-protection, mobilité et embellissement de la ville.
- en troisième lieu, le conseil citoyen déplore que ses demandes d'information ne soient pas toujours traitées par les maîtres d'ouvrage concernés avec l'attention qu'elles méritent. Avec le temps, la légitimité du conseil citoyen progresse et ce dernier point tend toutefois à s'améliorer.

1.5 – Ingénierie

Tant du côté de l'État que de celui de la ville de Saint-Girons, les chefs de projet travaillent dans un contexte d'échanges permanents et sont positionnés au niveau de la direction générale, de façon à accroître l'efficacité et la légitimité des décisions prises. Les services de la communauté de communes sont associés aux décisions qui les concernent.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Ressources et Territoires, présidé par le Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région, joue le rôle de centre de ressources sur la politique de la ville et assure la mise en réseau et des échanges d'expériences de l'ensemble des quartiers prioritaires de la région Occitanie. La communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons, puis la communauté de communes Couserans Pyrénées à partir de 2017, adhèrent au GIP.

1.6 – Outils mobilisés pour le pilotage et l'évaluation des actions prévues dans le contrat

Pour l'année 2016, il est apparu difficile de mettre en place des indicateurs et outils d'évaluation nombreux et contraignants après une seule année de fonctionnement. C'est pourquoi chaque maître d'ouvrage a été invité fin 2016 à effectuer sa propre auto évaluation dans le cadre de groupes de travail thématiques par pilier, puis à confronter son travail à celui des autres maîtres d'ouvrage dans le cadre d'un comité de pilotage consacré à l'évaluation de l'ensemble. Lors de ce comité de pilotage, des objectifs ont été assignés à chacun pour 2017.

Pour l'avenir, il conviendra de définir des indicateurs précis, simples et en nombre réduit. La question de la disponibilité des données techniques, statistiques notamment, qui vont servir à renseigner ces indicateurs doit également être prise en compte. Les acteurs locaux restent dans l'attente de la communication des besoins de l'État dans ce domaine. Le GIP Ressources et Territoires, de même que les observatoires locaux, seront le cas échéant sollicités pour contribuer à la mise en place des indicateurs.

2 – Analyse par pilier

Le comité de pilotage, co-présidé par le sous-préfet et le maire de Saint-Girons, a effectué l'analyse des actions entreprises lors de sa réunion du 22 décembre 2016. Ce même jour et sous la même coprésidence a également eu lieu la réunion des financeurs, concernant les projets d'investissement.

De façon globale, concernant les 52 actions du contrat de ville, la mobilisation des porteurs de projets dans le cadre de leurs politiques de droit commun a permis une concrétisation au moins partielle de nombre d'entre elles (voir tableaux en annexe). Aucune action n'est remise en cause. Le comité de pilotage a invité les porteurs de projets dont le taux de réalisation était le plus faible à se mobiliser tout particulièrement en 2017.

On trouvera ci-après pour chaque pilier le rappel des enjeux identifiés courant 2015 et la synthèse des actions entreprises en 2016.

2.1 – Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

2.1.1 – Enjeux

Les objectifs prioritaires du secteur du cadre de vie et du renouvellement urbain consistent à améliorer le quotidien des habitants en travaillant sur l'habitat, la mobilité et la sécurité. Cet objectif général a été décliné dans le contrat de ville par les enjeux suivants :

- reconquérir l'habitat en centre-ville, en diversifiant l'offre afin de favoriser la mixité et en favorisant le vivre ensemble ;
- faciliter l'accès au centre-ville en favorisant la circulation et le stationnement ;
- revitaliser le centre urbain en préservant le quartier de la rue de la République, en recomposant l'îlot des Jacobins, en réaménageant le parc du palais des Vicomtes, en revitalisant l'îlot Saint-Valier et en embellissant le centre-ville.

2.1.2 – Actions

Ce pilier comprend notamment 4 actions d'investissement structurantes, sous maîtrise d'ouvrage commune de Saint-Girons, qui s'établissent comme suit :

- la création de la maison de la citoyenneté et la réhabilitation du quai du Gravier et de l'îlot des

Jacobins, pour des montants respectifs estimés à 1.1 M € HT et 0.93 M € HT, devraient voir leurs études avant travaux débuter en 2017 ;

- l'aménagement du parc du château des Vicomtes sera programmé ensuite ;
- les études et travaux relatifs à l'îlot Saint-Valier concernent prioritairement l'habitat. Ils interviendront pour clôturer le dispositif de revitalisation du centre-ville, après que les aménagements urbains ci-dessus auront été réalisés.

Les autres actions prévues ont avancé de façon satisfaisante. La commune de Saint-Girons et le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises ont terminé l'étude préalable à la définition d'une nouvelle signalétique d'information locale. L'opération de rénovation des façades proches du Salat est désormais opérationnelle. La commune de Saint-Girons a mis en place une redéfinition de son stationnement, de façon à favoriser les accès au centre-ville et à ses commerces.

Le comité de pilotage a souhaité, pour 2017 et au-delà, que la question de la mobilité puisse être évoquée au niveau intercommunal. Dans l'attente, dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville 2016 plusieurs actions ont été entreprises en faveur de la mobilité des personnes défavorisées, notamment en faveur de la mobilité des demandeurs d'emploi et de l'aide à l'obtention du permis de conduire.

La question de l'habitat mériterait dans l'avenir d'être prise en compte au niveau intercommunal, notamment en matière de résorption de l'habitat insalubre et indigne. C'est dans ce cadre que des opérations Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du Traitement de l'habitat insalubre rémissible ou dangereux, et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) pourraient être développées. La question d'une structure de logement collectif des jeunes, de type foyer des jeunes travailleurs ou auberge de jeunesse, relève également de cette réflexion. En matière d'habitat participatif une cellule chargée de rechercher d'éventuels porteurs de projets est opérationnelle.

2.2 – Pilier accompagnement à l'emploi et développement économique et commercial

2.2.1 – Enjeux

En matière d'emploi et de développement économique, l'objectif prioritaire ciblé en 2015 par le contrat de ville est d'une part de réduire les écarts des taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes, et d'autre part de lutter contre les discriminations. À cet effet, les enjeux suivants ont été identifiés :

- favoriser l'emploi local en développant la qualification et l'insertion et en renforçant les actions d'insertion par l'activité économique ;
- maintenir une offre commerciale de qualité et développer une offre nouvelle de proximité ;
- développer le marché du maintien à domicile des personnes âgées.

2.2.2 – Actions

Les services de Pôle Emploi ont recensé fin 2016 273 demandeurs d'emploi dans le quartier prioritaire, où 1 habitant sur 5 est au chômage. Ces demandeurs d'emploi étaient 299 début 2016. Ils sont essentiellement des allocataires du RSA. Ils bénéficient d'une priorité dans les aides à l'embauche, dans la formation et dans l'accompagnement individualisé. La stratégie de Pôle Emploi consiste d'une part à aider à leur mobilité pour qu'ils puissent mieux se former et mieux candidater, et d'autre part à encourager l'économie du quartier prioritaire en soutenant les créations ou reprises d'activité et la réalisation d'activités et de chantiers d'insertion.

80 % des 273 demandeurs d'emploi du quartier prioritaire sont suivis par Pôle Emploi. Ils ont tous été reçus individuellement en 2016. En décembre 2016, 78 d'entre eux sont en cours de formation ou de projets de formation, 21 sont en contrat aidé, 5 ont créé leur activité. L'accompagnement concerne la connaissance marché de l'emploi et immersion (avec l'AFPA), la remise à niveau des qualifications (avec le GRETA), des

formations conventionnées (maraîchage, cuisinier, ouvrier agroalimentaire), le code de la route (IRISSE, GRETA) et l'accompagnement des DE sans mobilité (avec Wimoov).

Une information globale sur les services proposés par Pôle Emploi a permis de recevoir 90 personnes le 30 septembre 2016. Le 13 octobre 2016 les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire ont également bénéficié du Forum de l'emploi, fréquenté par 600 visiteurs et 42 entreprises.

Le dispositif de Garantie jeunes est mis en place par la Mission locale. Il permet de suivre 50 jeunes environ, dont 8 habitent dans le quartier prioritaire. Le dispositif du Contrat unique concerne 53 jeunes de 16 à 25 ans dont 27 sont suivis par la Mission locale.

Le dispositif de parrainage des créateurs d'activités par un chef d'entreprise pour une durée de 3 mois est opérationnel. L'accompagnement est également réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers, et permet en général à 8 créateurs sur 10 de passer la barre des 3 ans d'exercice de l'activité.

Les questions des clauses d'insertion dans les marchés publics et des chantiers d'insertion seront examinées lors de la mise en place des opérations d'aménagement urbain prévues au contrat de ville. La création d'un logement témoin évoluera en fonction de la définition, fin 2017, des compétences de la communauté de communes Couserans Pyrénées.

2.3 – Pilier cohésion sociale

2.3.1 – Enjeux

Le contrat de ville relevait en 2015 des situations de précarité alarmantes, attestées par des indicateurs comme les taux de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de CMU complémentaire (CMU-C), le seuil de pauvreté ou le taux de chômage.

Devant ce constat, les objectifs prioritaires du contrat de ville en matière de cohésion sociale consistent à cibler la pauvreté et l'exclusion en agissant sur l'éducation, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la sécurité, en portant une attention particulière aux femmes et aux jeunes et en promouvant la citoyenneté et les valeurs de la République.

Dans les secteurs de la santé et du social, l'enjeu majeur consiste à réorganiser une offre de santé plus performante au moyen d'une organisation territoriale mieux adaptée. La réduction de la précarité passe par l'amélioration de l'accès aux droits et aux parcours d'insertion. Il convient également de renforcer l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Enfin il est nécessaire de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

En matière d'éducation, de jeunesse, de sport et de culture, le développement de la vie associative renforcera l'attractivité du centre-ville et de sa périphérie immédiate, en particulier pour les jeunes et les familles. Des actions ont été prévues en matière de réussite éducative et d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Concernant la sécurité et la prévention, l'amélioration du vivre ensemble suppose que la prévention des incivilités et de la délinquance soit assurée dans un centre-ville sécurisé.

2.3.2 – Actions

2.3.2.1 - Santé et social

Un contrat local de santé a été signé fin 2015. Il prévoit sur la période 2016–2020 la mise en place d'un pôle

de santé, la création d'une maison de santé, l'amélioration du recours aux soins pour les personnes précaires, des dispositifs en faveur du dépistage (cancer, vaccination...) et des examens de santé, un contrat local de santé mentale, une action contre la prolifération de la gale, et des actions spécifiques sur la santé des jeunes en insertion et celle des personnes âgées. Des indicateurs spécifiques au quartier prioritaire mériteraient d'être mis en place dans les années à venir.

La coordination des acteurs de la santé a donné lieu dans le cadre du pôle de santé à un projet santé à l'échelle du territoire. Dans ce cadre, en 2016 la communauté de communes Couserans Pyrénées est intervenue sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire destinée à améliorer l'offre locale de soins par l'accueil de professionnels médicaux et paramédicaux. Sa localisation est en cours de réflexion.

Le conseil local de santé mentale (CLSM) a été installé et a débuté ses travaux en 2016.

Le Programme national nutrition santé (PNNS) est mis en œuvre sur le quartier prioritaire. La ville est labellisée « Ville active PNNS » et 4 actions ont été subventionnées en 2016 dans le cadre des programmes « sport santé » et « nutrition santé ».

En matière d'accès aux droits sociaux, la réflexion sur la création d'une Maison de services au public (MSAP) a débuté en 2016. Elle pourrait accueillir la CAF, la CPAM, la CARSAT et la MSA. La ville a acquis le bâtiment qui lui est destiné, au cœur du quartier prioritaire.

Concernant la lutte contre l'exclusion, des ateliers concernant la lutte contre l'illettrisme se sont mis en place, suivis avec attention par le conseil citoyen. La mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) a débuté en mai 2016, mais malgré la communication effectuée, le nombre insuffisant de bénévoles ne permet pas de satisfaire les besoins.

2.3.2.2 – Éducation, jeunesse et culture

Concernant l'orientation et l'insertion des jeunes, l'appui que les acteurs du contrat de ville ont souhaité accorder à ceux de l'éducation nationale se concrétisera par la mise en place en 2017 de réunions de coordination.

La réhabilitation de la cuisine centrale municipale fait l'objet d'une étude de faisabilité en vue de la mutualisation des services restauration de la mairie et du centre hospitalier. Quoiqu'il en soit des résultats de cette étude, le futur équipement ne pouvant être localisé sur le quartier prioritaire, il ne pourra bénéficier des financements prévus par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel 2014–2020 de la région Occitanie.

Dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, le projet Ville vie vacances (VVV) destiné aux jeunes adolescents, initialement prévu en 2016, a été exécuté pour partie en 2017. Les actions prévues en matière de parentalité et de vivre ensemble ont donné lieu à diverses manifestations sur les thèmes du développement durable et de la lutte contre les incivilités et les violences entre jeunes, dont un théâtre–forum dédié aux enfants.

En matière d'éducation à la citoyenneté, l'opération Ville vie vacances concernera l'engagement des jeunes dans la cité, les cafés citoyens se développent à la faveur de l'appel à projets politique de la ville, et 6 jeunes en service civique sont affectés à Saint-Girons.

Dans le secteur de l'action culturelle, la question est posée de la prise de compétence par la communauté de communes en 2017. Dans cette attente, la première résidence de territoire a été tenue au cœur du quartier prioritaire par un collectif d'artistes au printemps 2016. Le film qui s'en est suivi a fait l'objet d'une projection publique.

Le forum des associations 2016, cofinancé dans le cadre de l'appel à projets État politique de la ville, a

connu une importante fréquentation par les associations et le public.

2.3.2.3 - Sécurité et prévention

En 2016 la commune de Saint-Girons a entamé une réflexion, en relation avec les services de l'État et le conseil citoyen, en vue de la mise en place en 2017 d'un dispositif de vidéo protection destinée à améliorer la sécurité et la tranquillité publique et à faciliter le travail de la police judiciaire.

Le travail de rue a été renforcé sur intervention du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). La communauté de communes a augmenté le temps de travail dédié au suivi des jeunes et des publics en situation de marginalité.

Les violences intra familiales et sexistes sont traitées par les permanences de l'association Volontés de femmes en Ariège (VFA), qui mériteraient d'être étendues en 2017 compte tenu des besoins.

3 – Analyse financière

Les tableaux ci-dessous présentent en dépenses et recettes l'effort financier de la commune de Saint-Girons en matière de politique de la ville en 2016.

Plusieurs caractéristiques sont à souligner. En premier lieu, cet exercice budgétaire ne comprend pas de dépenses d'investissement liées à la politique de la ville. En deuxième lieu, la plupart des opérations subventionnées en 2016 ont vu leur exécution réalisée en totalité ou en partie en 2017 (tableau 1). En troisième lieu, la partie recettes du budget municipal a été fortement impactée par le manque à gagner que constitue la compensation partielle par l'État de l'exonération de contribution foncière des entreprises (CFE) et de taxe sur le foncier bâti dont bénéficient les commerces du quartier prioritaire (tableau 2). L'effort total de la commune de Saint-Girons mesuré en coûts complets doit intégrer cette donnée (tableau 3).

Dépenses en €		Recettes en €	
Fournitures diverses destinées aux actions « Agir par et pour les parents », « Enfants ensemble », « Forum des associations », « Ville vie vacances »	7 210,55	CGET – Appel à projets « Politique de la Ville 2016 »	16 000,00
Salaires relevant du suivi administratif et technique du contrat de ville	51 532,30	CAF – Appel à projets « Politique de la Ville 2016 »	3 500,00
		ARS – Appel à projets « Politique de la Ville 2016 »	7 300,00
		CGET – Fonds de participation des habitants	7 000,00
		CGET – Dotation pour projets du conseil citoyen	3 000,00
Total 2016	58 742,85		36 800,00

Tableau 1 – État des dépenses et recettes exécutées sur le budget de la commune de Saint-Girons en 2016.

	Base exonérée	Taux 2016	Produit exonéré	Compensation par l'État	Perte de produits fiscaux sur budget communal
Foncier bâti	135 293	19,47%	26 342,00	21 077,00	5 265,00
Contribution foncière des entreprises	261 524	26,45%	69 173,00	55 467,00	13 706,00
Total 2016					18 971,00

Tableau 2 – Manque à gagner du fait de la compensation partielle par l'État des exonérations des commerces du quartier prioritaire de Saint-Girons en 2016.

NB – En 2016, la compensation par l'État est de 84% du produit fiscal de l'année N-1. Pour l'exercice 2017, elle va chuter pour s'établir à 26% seulement, générant dans le budget communal une prévision de perte de produits fiscaux de 77 516 €.

Dépenses – recettes constatées au budget 2016	21 942,85 €
Perte de produits suite à exonérations 2016	18 971,00 €
Total 2016	40 913,85 €

Tableau 3 – Effort financier de la commune de Saint-Girons en faveur de la politique de la ville en 2016.

ANNEXE 1 – Contrat de ville de Saint-Girons – Pilier cadre de vie et renouvellement urbain – Bilan 2016

NB – La mise en œuvre des actions figurant sur fond gris a été repoussée à 2017

ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	DESSCRIPTIF	REALISÉ	PROCHAINE ÉTAPE
25 – Mobilité	COMMUNE	Communauté de communes / PNR	Étude pré opérationnelle + projet mobilité concerté à l'échelle du Couserans	> 2 études PNR en cours en 2016 pour déplacements alternatifs à la voiture > 3 actions financées par l'appel à projets politique de la ville 2016 : i) IRISSE et ii) Greta sur le code de la route (coordination réalisée), iii) WIMOOV suivi mobilité demandeurs d'emploi du quartier prioritaire.	A partir de 2017 : > Souhait d'intégration des problématiques ville dans les études mobilité PNR. Intérêt d'une étude spécifique sur Saint-Girons (Plan de Déplacements Urbains) en complément. > Évaluation des actions politique de la ville 2016, notamment du point de vue de leur coordination > Priorisation des actions mobilité en lien avec le PGD du Couserans dans l'appel à projets politique de la ville 2017 > Concrétisation des projets, en lien notamment avec la définition des compétences de la Communauté de communes du Couserans.
26 – Stationnement	COMMUNE	Communauté de communes	Étude sur l'efficacité des parkings, parkings de proximité	> Diagnostic en marchant (constat) > Réflexion Ville de Saint-Girons (stationnement, signalétique, rencontre avec les usagers).	Courant 2017 : > Officialisation et mise en œuvre par la commune du nouveau schéma de stationnement de Saint-Girons. Demande de subvention au titre du programme OCMR du Couserans.
27 – Îlot République	COMMUNE	ETAT/CD09/ Région/FEDER	Création d'une Maison de la Citoyenneté, espace public	> Programme de travaux en cours d'étude. > Appel à candidatures maître d'œuvre 2017	> Courant 2017 : Études avant travaux
28 - Quai du Gravier et îlot des Jacobins	COMMUNE	ETAT/CD09/ Région/FEDER	Espaces piétons, liaison douce berges du Salat, terrasses	> Coordination avec PNR dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP) > Appel à candidatures bureau d'études	> Courant 2017 : Études avant travaux.
29 – Parc du Château des Vicomtes	COMMUNE	ETAT/CD09/ Région / CC	Aménagement zones stationnement, liaison avec le centre-ville et aménagement paysager	> En cours	> Avant projet et chiffrage
30 – Îlot Saint-Valier	COMMUNE	ETAT/CD/CR/CC	Restructuration de l'intérieur du quartier	> Réflexion en cours dans le cadre du PLU	> Maître d'ouvrage à définir et concertation (DDT+OPH+architecte et paysagiste conseil de l'État, Ville...) pour déterminer si une opération RHI THIRORI est envisageable.
31 – Ramener la nature en ville	COMMUNE	ETAT/CD09/ CR	État des lieux, diagnostic espaces naturels, projet de mise en valeur	> Diagnostic réalisé par la ville concernant la résorption des points noirs, l'aménagement des entrées de ville, les liaisons douces, les panneaux d'information.	> Réunions d'un groupe de travail regroupant ces trois actions.
32 – Requalifier les espaces publics	COMMUNE	ETAT/CD/CR	Étude de mise en qualité des espaces publics	> Proposition de regroupement de cette action avec la fiche 31	
33 – Embellir le centre-ville	COMMUNE	PNR/CAUE/ CD09	Augmentation du végétal, maîtrise de l'affichage et de la signalétique, cohérence du mobilier	> Proposition de regroupement de cette action avec la fiche 31	
34 – Signalétique d'information locale (SIL)	COMMUNE	Bureau études/ PNR /CD09	Charte SIL en lien avec la charte du conseil départemental 09	Réalisation par la Ville et le PNR d'une étude SIL en lien avec la charte SIL du conseil départemental 09	> 2017 : demande de subvention (OCMR du Couserans ou transfert Communauté de communes) > Programmation des travaux
35 – Affichage et communication	COMMUNE	PNR/ groupe travail	Emplacements dédiés affichage temporaire, affichage opinion	> En cours	> 2017 : réunion d'un groupe de travail commun avec les actions embellissement
36 – Opération façades	COMMUNE	Bâtiments de France/ Chambres consulaires/ CAUE	Ciblage des façades situées en bordure du Salat	L'opération a été lancée par la commune	> Réaliser une évaluation de l'action.

37 – Berges du Salat	COMMUNE/OT	PNR/ SYCOSERP	Zones aménagements, création d'une liaison douce	Création progressive d'une liaison douce Palétès – gare multimodale	>Réalisation partielle en trois tranches. La première est en cours.
38 – Habitat participatif	DDT	Porteurs privés/ OPH	Étude de la faisabilité	Communication et promotion	>Repérer les porteurs possibles.
39 – Eco quartier	COMMUNE	DDT/Porteurs privés/ OPH	Étude faisabilité d'un écoquartier	Étude faisabilité écoquartier - prospection lieu	>Proposition pour le PLU.
40 – Opération OPAH-RU	COMMU-NAUTE DE COMMUNES	ANAH/ VILLE/CC/ CD09/Région	OPAH sur 5 ans	OPA H : 15 logements locatifs rénovés/ an dont 12 en centre ville	>Mise en œuvre et bilan annuel.
41 – Opération RHI THIRORI (traitement de l'habitat indigne et restauration immobilière)	DDT	Bâtiments de France/ANAH/ ARS/commune/ communauté de communes	Étude des îlots, puis étude de calibrage	Études îlots, puis étude de calibrage	> Mise en œuvre de l'opération RHI THIRORI
42 – Lutte contre l'habitat indigne	DDT	CAF/ARS/ ADS/MHA/ communauté de communes	Plate forme lutte habitat indigne	Activation de la plate forme lutte habitat indigne	>Repérage de l'habitat indigne information des propriétaires et actions.

ANNEXE 2 – Contrat de ville de Saint-Girons – Pilier accompagnement à l'emploi et développement économique et commercial – Bilan 2016

NB – La mise en œuvre des actions figurant sur fond grisé a été repoussée à 2017

ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	DESRIPTIF	REALISE	PROCHAINE ÉTAPE
43 – Accompagnement des demandeurs d'emploi (DE) par Pôle Emploi	POLE EMPLOI	CD09/MISSION LOCALE/ SOCIÉTÉS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Référent nommé, diagnostic de la situation de chacun des DE	>299 habitants inscrits à Pôle Emploi, dont 240 relevant de Pôle Emploi (222 inscrits en cat 1,2 et 3), 53 de la Mission Locale, les autres de Cap Emploi. >Pôle Emploi a reçu ses ressortissants en entretien individuel. Reprises d'emploi : 14 CAE, 5 CIE, 5 créations d'entreprises, 5 en formation. >Actions spécifiques : connaissance marché de l'emploi et immersion (avec AFPA), remise à niveau qualification (avec GRETA), formations conventionnées (maraîchage, cuisinier, ouvrier agroalimentaire), code de la route (IRISSE, GRETA), accompagnement des DE sans mobilité (avec Wimooov).	>Poursuite des actions entreprises, avec focale sur le quartier prioritaire
44 – Communication sur les services de Pôle Emploi	POLE EMPLOI	MISSION LOCALE/ CAP EMPLOI	Présentation des services de Pôle Emploi	>Forum de l'emploi >Actions de promotion des formations	>Poursuite des actions entreprises, avec focale sur le quartier prioritaire >Accentuer l'information sur le Service civique. >Dispositif d'information spécifique des travailleurs sociaux par le CD09.
45 – Logement témoin	COMMUNE	CAUE/DDT/ DIRRECTE/PETR/ CONFÉDERATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT (CAPEB)	Logement témoin adapté aux personnes à mobilité réduite, vitrine, lieu de formation	>Plate-forme Emploi- compétences. Réunion d'un groupe de travail comprenant les partenaires potentiels.	>Groupe de travail à réunir et localisation du logement témoin dans le QPV.
46 – Offre locaux marchands	COMMUNE	COMMUNAUTE DE COMMUNES/PNR/ CD09	Périmètre de sauvegarde du commerce - Etat des lieux – Animation par un manager de centre ville	>Dans le cadre du PLU, préservation du caractère commercial de certains périmètres >Embauche d'un chargé de mission OCMR	>Approbation du PLU >Animation commerciale dans le cadre de l'OCMR (communauté de communes)
47 – Garantie jeunes	MISSION LOCALE	CD09 /MISSION LOCALE /POLE EMPLOI/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Accompagnement individualisé vers l'autonomie et l'emploi	>4 sessions organisées en 2016 regroupant environ 50 jeunes. 8 jeunes du quartier prioritaire en Garantie Jeunes.	>Continuité de l'action et bilan à effectuer
48 – Aide à la création d'activités par les demandeurs d'emploi	DIRRECTE	CCI/CHAMBRE DE MÉTIER/POLE EMPLOI/MISSION LOCALE	Accompagner des créateurs d'entreprises du quartier	>Mise en place d'ateliers « Envie de créer » (dispositif « Balises »)	>Continuité de l'action et bilan à effectuer
49 – Parrainage des créateurs d'entreprises	UNION PATRONALE	POLE EMPLOI	Appui et conseils individuels par un chef d'entreprise pendant 3 mois	>Le dispositif de parrainage est mis en place.	>Un renforcement de l'action sur le quartier prioritaire est envisageable courant 2017.
50 – Chantiers d'insertion	DIRRECTE	CD09/SOCIÉTÉS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE/POLE EMPLOI/CHAMBRE DE MÉTIER/MISSION LOCALE	Offre d'insertion dans les opérations de rénovation urbaine	>Le dispositif des chantiers d'insertion est mis en place.	>A situation comparable, accorder une attention particulière aux publics du quartier prioritaire dans les chantiers d'insertion
51 – Clauses d'insertion dans les marchés publics	ETAT	SOCIÉTÉS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE / COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Accompagnement et mise en œuvre des clauses sociales des marchés publics	>Réflexion entamée dans le cadre des appels d'offres de rénovation urbaine	>Mise à l'étude
52 – Contrat Unique Insertion et accompagnement par la Mission Locale	MISSION LOCALE	POLE EMPLOI/ CAP EMPLOI/CHAMBRE DE MÉTIER	Emploi minimum 20h/semaine pendant 1 an et accompagnement (formation, tutorat)	>53 jeunes de 16 à 25 ans habitant le quartier prioritaire sont concernés. 27 sont suivis activement par la Mission Locale, dont 8 en Garantie Jeunes. 4 Contrats d'Avenir. >Le dispositif est opérationnel. Les quartiers prioritaires bénéficient d'un taux majoré d'aides.	>Poursuite des actions engagées.

ANNEXE 3 – Contrat de ville de Saint-Girons – Pilier cohésion sociale – Bilan 2016

NB – La mise en œuvre des actions figurant en grisé a été repoussée à 2017

ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	DESRIPTIF	REALISE	PROCHAINE ÉTAPE
1 – Pôle de santé	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	CHAC/ARS/POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)	Groupe de travail, écriture du projet	>Groupe de travail constitué	>Réflexion sur le contenu de la Maison de santé de Saint-Girons
2 – Maison de santé	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	ARS/ PETR	Un site pluridisciplinaire : médecins généralistes, spécialistes, infirmières, kinésithérapeutes...	>Compétence Communauté de communes en mai 2016. Action intégrée dans le Contrat Local de Santé.	>Réflexion sur la localisation et le programme des travaux
3 – Centre de soins accompagnement prévention addictologie – consultation jeunes consommateurs (CSAPA-CJC)	COMMUNE	ASSOCIATION INFORMATION PREVENTION DROGUES (AIPD)	Permanence CSPA et CJC	>Réflexion en cours sur la localisation.	>Décision sur la localisation
4 – Programme national nutrition santé (PNNS)	COMMUNE	ARS / CHAC	Labellisation ville active PNNS – dvt actions nutrition santé	>Label demandé – Concours ARS accordé pour programmes « Sport santé » et « Nutrition santé ». >Cofinancement appel à projets Politique de la ville pour les projets « Atelier cuisine » et « Repas solidaire ».	>Mise en œuvre des actions
5 – Contrat local de santé (CLS)	COMMUNAUTE DE COMMUNES / ARS	COMMUNE	Coordination actions acteurs soins, développement des dépistages, Centre d'examen gratuit information dépistage diagnostic (CEGIDD)	>Signé en décembre 2015 – Embauche d'une coordonnatrice.	>Mise en œuvre (2015-2020) des actions du Contrat local de santé : 1-Pôle de santé, 2-Maison de santé, 3-Recours aux soins pour les personnes précaires, 4- Accès aux dispositifs de dépistage (cancer, vaccination, CEGIDD), 5-Antenne pour les examens de santé, 6-Contrat local de santé mentale, 7-Action gale, 8-Santé jeunes en insertion, 9-Personnes âgées. >Élaboration d'indicateurs d'évaluation du CLS propres au quartier prioritaire
6 – Maison de services aux publics : accueil et accès aux droits (nouveau titre)	COMMUNE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES	CAF/CPAM	Lieu accueil écoute en cœur de ville pour accès aux droits	>Acquisition par la commune du bâtiment CPAM rue Sentenac	>Mise en œuvre de la Maison des Services Publics (2016-2017)
7 – Lutte contre l'illettrisme	UDAF	CAF/CCAS/social	Ateliers 150h / an groupe de 12 apprenants	>Ateliers mis en place depuis fin 2015 à la CAF et bilan >Action financée par l'appel à projets Politique de la ville	>Évaluer les besoins non couverts >Étudier la pérennisation de l'action
8 – Conseil local en santé mentale (CLSM)	COMMUNAUTE DE COMMUNES / COMMUNE	UNAFAM/ CHAC/ARS	Création instance de coordination des acteurs	>Installé en 2015 - 3 commissions : insertion dans la cité, gestion de situations complexes, communication	>Mise en œuvre des actions
9 – Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA)	COMMUNE (CCAS)	LYCEE CAMEL / CROIX ROUGE / CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) / ASSOCIATIONS	Mise en œuvre de MONALISA et développement d'initiatives intergénérationnelles	>Début de l'action MONALISA en mai 2016. Formation de bénévoles. >Projets intégrés dans l'appel à projets Politique de la ville : « Fil solidaire » (lien social autour du tricotage), « Repas solidaire », « Insertion professionnelle et sociale des femmes (en lien avec le pilier économie-emploi) »	>Recherche de bénévoles MONALISA >Mise en œuvre des projets financés par l'appel à projets Politique de la ville.
10 – Dépistage des fragilités des personnes âgées	MAISON DE SANTÉ / ARS	CHAC / CCAS	Campagnes dépistages, plans personnalisés de soins	>Projets prévus dans le Contrat Local de Santé : accès aux dispositifs de dépistage du cancer, antenne du Centre d'examen gratuit information dépistage diagnostic (CEGIDD), antenne du Centre d'Examen de Santé.	>Mise en œuvre des projets dans le cadre du Contrat Local de Santé et localisation du service
17 – Hébergement des jeunes	DDCSPP	HLM / COMMUNE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES	Foyer des jeunes travailleurs, auberge de jeunesse ou appartements		>Groupe de travail à constituer et à réunir avant fin 2016
22 – Renforcement du travail de rue	CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)	ADES EUROPE	Augmentation heures de travail de l'éducateur de rue	>Passage de 0,5 à 0,64 ETP en 2016	>Poursuivre l'augmentation du temps de travail et amélioration de la coordination avec les structures existantes
23 – Vidéo protection	COMMUNE	CISPD	Identification lieux stratégiques	>Réflexion en cours sur le dispositif global et le programme des travaux	>Mise en place des équipements de vidéo protection
24 – Violences intrafamiliales et sexistes	CISPD	ASSOCIATIONS / DDCSPP	Permanences, groupe de parole, accueil de jour victimes	>Permanences de l'association « Volonté de femmes en Ariège » >Sensibilisation des jeunes et des professionnels de santé	>Permanences à pérenniser

11 – Forum des associations	COMMUNE	Toutes associations	Co-construction ville-associations-habitants : événement en 2016	>Forum des associations réalisé en sept 2016 (69 associations) >Action incluse dans l'appel à projets politique de la ville 2016	>A renouveler périodiquement
12 – Pôle jeunesse culture	COMMUNE	ADECC / OMSEP	Rénovation urbaine – Présence de la jeunesse dans un lieu d'échanges citoyens	>Projet en cours de réflexion	>Besoin d'une instance intercommunale de coordination et d'information sur les projets jeunesse-culture-sports
13 – Politique culturelle	COMMUNE	ADECC	Programmation d'actions destinées au public du quartier et au sein de celui-ci (médiation, diffusion)	>Voir action 14. Saison culturelle 2016 construite en collaboration avec ADECC.	>Définition des compétences de la Communauté de communes
14 – Résidence de territoires	ADECC/ COMMUNE	DRAC	Démarche d'éducation artistique et culturelle	>Résidence d'artistes réalisée (« Le film de ma vie » du 12/4 au 12/6/16). Appel à candidatures réalisé pour 2017.	>Résidence d'artistes 2017
15 – Parentalité	COMMUNE	Associations	Journée « écocitoyenneté », théâtre forum et sortie hors quartier prioritaire	>Action incluse dans l'appel à projets politique de la ville 2016. 2 journées réalisées en juin-juillet. Soutien Etat et CAF.	>Soirée de restitution en janvier 2017. A prioriser dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville 2017, pour assurer une continuité de l'action.
16 – Actions jeunes	COMMUNE	DDCSPP/ BIJ	Sensibiliser les jeunes et constituer un noyau fédérateur	>Action Ville Vie Vacances (VVV) incluse dans l'appel à projets politique de la ville 2016 >Atelier lancers (athlétisme) retenu dans le cadre de l'appel à projets Programme National Nutrition Santé PNNS	>Action Ville Vie Vacances (VVV) incluse dans l'appel à projets politique de la ville 2016 >Atelier lancers (athlétisme) retenu dans le cadre de l'appel à projets Programme National Nutrition Santé PNNS
18 – Orientation et insertion des jeunes	IA/ DDCSPP	Lycées/ CIO/BIJ/CROUS/ MISSION LOCALE	Forum orientation, groupe de travail pour création de sections	>Groupe de travail pour diagnostic	>Proposition d'actions
19 – Engagement des jeunes	DDCSPP / COMMUNE	CAF/ BIJ	CME/ JUNIOR ASSOCIATION / DVT SERVICES CIVIQUES	>Action Ville Vie Vacances incluse dans l'appel à projets politique de la ville 2016 >Projet retenu dans l'appel à projets politique de la ville 2016 : cafés citoyens en 2016. >20 % des services civiques de l'Ariège sont sur le Couserans. 6 sur Saint-Girons.	>VVV et développement des services civiques
20 – Projet éducatif territorial (PEDT) et soutien aux écoles	COMMUNE	IEN	Projets NAP/APC, accès numérique, prop'sport, culture, artistique	>Retenus dans l'appel à projets politique de la ville 2016 : « Enfants ensemble » (théâtre forum) + « Orchestre au centre de loisirs » (Ecole de musique). >Retenus dans l'appel à projets programme National Nutrition Santé PNNS : ateliers cuisine + parcours santé	>Mettre en œuvre les projets en 2017
21 - Cuisine centrale	COMMUNE/ CCASG	CHAC	Création d'une cuisine centrale, étendre l'offre au multi-accueil, aux aînés et aux scolaires	>Le CHAC lance une étude de faisabilité d'une mutualisation de la fabrication et de la livraison des repas de l'hôpital et des cuisines centrales municipales.	> Finalisation de l'étude au titre de la politique de la ville.

